



COMITE NATIONAL
DU RASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT

DECRET D/2022/ 0 4 9 9 /PRG/CNRD/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- Vu la Charte de la Transition en date du 27 septembre 2021 ;
- Vu la Loi L/2018/0027/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu la Loi L/2019/025/AN du 07 juin 2019, portant statut général des Agents de l'Etat ;
- Vu le Communiqué N° 001/CNRD du 05 Septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- Vu l'Ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur ;
- Vu le Décret D/2011/295/PRG/SGG du 06 décembre 2011, portant statuts particuliers du Corps des Conservateurs de la Nature
- Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD du 20 août 2022, portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2021/0036/PRG/CNRD du 21 octobre 2021, portant nomination du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;

DECRETE

Article 1^{er} : Le Commandant Saliou DABO, matricule **223483X**, précédemment Directeur National Adjoint des Forêts et de la Faune, est nommé Directeur Général Adjoint du Corps des Conservateurs de la Nature en remplacement du Commandant Pierre Kabiné KAMANO, muté.

Article 2 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 17 OCT 2022

Colonel Mamadi DOUMBOUYA